

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 Juillet 2024

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère	X			
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère		X		DUMAS Chantal
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30.05.2024.
- Décision modificative n°1, virement de crédit SDED.
- Décision à prendre sur l'application du régime forestier géré par l'ONF sur des parcelles boisées appartenant à la commune.
- Décision à prendre sur l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Drôme.
- Présentation du Plan communal de Sauvegarde.
- Présentation du rapport d'activités du SDED pour l'année 2023.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Chantal DUMAS est désignée Secrétaire de séance.

- **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 30.05.2024**  
**Adopté à l'unanimité**

- **Décision modificative n°1, virement de crédit SDED.**

Monsieur le Maire présente cette modification qu'il convient de mettre en œuvre à la demande de la Trésorerie Principale de Nyons. Il s'agit d'une part d'affecter les dépenses inhérentes aux travaux d'enfouissement des lignes sur le compte d'investissement désigné par la Comptabilité générale. D'autre part, d'augmenter ces dépenses de 941 € liées aux travaux complémentaires réalisés sur le réseau téléphone à l'entrée du village.

**Adopté à l'unanimité**

- **Décision à prendre sur l'application du régime forestier géré par l'ONF sur des parcelles boisées appartenant à la commune.**

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'une gestion durable de terrains boisés appartenant à la commune.

Il indique que les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière de ces terrains appartenant à la commune dans le cadre de la révision de l'Aménagement Forestier de la Forêt Communale.

Il en ressort un intérêt pour une gestion durable sur sept parcelles, ce qui représente un espace de l'ordre de 21 ha.

Le Conseil municipal souhaite ne pas prendre de décision ce jour, de la reporter au Conseil municipal de septembre auquel sera invité le Représentant local de l'ONF.

- **Décision à prendre sur l'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Drôme.**

Dans le contexte d'arrêt prolongé de notre agent technique pour cause de maladie, monsieur le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Drôme dispose d'un service de remplacement, dont l'objectif est de mettre des agents à disposition des collectivités, pour répondre aux besoins en cas d'absence.

Le Centre de gestion demande à la collectivité une participation forfaitaire de l'ordre de 10% sur la totalité des sommes engagées à la recherche de candidats.

Vote sur l'adhésion au service de remplacement :

Contre : 2

Abstentions : 3

**Proposition adoptée à la majorité.**

➤ **Présentation du Plan communal de Sauvegarde.**

M le Maire rappelle que ce document est un écrit interne et confidentiel qui définit toutes les actions et modalités à respecter en cas de sinistre grave sur la commune. Le document d'informations communales sur les risques majeurs est le manuscrit diffusé à la population de la commune.

Dans le cadre de la discussion, il apparaît utile d'ajouter :

- ✚ Les délimitations de chaque secteur répertorié
- ✚ Compléter l'annuaire des services avec le numéro de téléphone de l'hôpital de Buis et celui de la Maison médicale.

➤ **Présentation du rapport d'activités du SDED pour l'année 2023.**

M le Maire présente ce rapport qui relate toutes les actions entreprises par le Service public Des Energies dans la Drôme, soit 363 communes. Pas de commentaires.

➤ **Questions diverses.**

- ✚ Pour quelles raisons les panneaux routiers sont-ils maintenus secteur « Retrache » en dépit des travaux réalisés par l'équipement ?  
*Il s'agit de panneaux d'information indiquant la chaussée déformée.*
- ✚ Soucis de fonctionnement avec les portables malgré la fibre.  
*Incidents à traiter avec chaque opérateur.*
- ✚ Demande d'aide exceptionnelle pour la participation d'un enfant à un camp d'été.  
*Décision : octroi de 50 €*
- ✚ Excès de vitesse « aux Jonchiers ».  
*Dans un 1<sup>er</sup> temps, M le Maire a alerté le Département et la Gendarmerie de Buis. Réflexions à poursuivre sur les aménagements pouvant être réalisés dans le cadre des dossiers départementaux « amendes de police ».*